

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/11/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	8	9

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le : 15/11/2022  
Et  
Publication par voie électronique sur le site internet de la commune:  
15/11/2022

L'an 2022, le 8 Novembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Thauvenay s'est réuni à la en MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/10/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/10/2022.

**Présents** : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : FLEURY Élisabeth, JORSIN Fabienne, MM : CROMARIAS David, CUROT Sébastien, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel, JOURDE Stéphane

Absent excusé: DE SOUSA MACHADO Alexandre ayant donné procuration à Mme MATTELLINI Gabrielle  
Absnet: COSNIER Fabrice

**A été nommé(e) secrétaire** : DEJARDIN Philippe

### 2022\_044 – Autorisation donnée au maire pour représenter la Commune, choix d'un avocat et convention d'honoraires

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la suite donner au dossier du GFA de Thauvenay, après plusieurs tentatives à l'amiable infructueuse, Madame le maire souhaite faire intervenir un cabinet d'avocats afin de représenter la commune.

Il y a lieu de défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à ester en justice si nécessaire,
- de confier la défense des intérêts de la Commune à Me Béatrice Bouillaguet,
- de l'autoriser à signer une convention d'honoraires entre Me Bouillaguet et la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité :

- Autorise Madame le Maire à ester en justice
- Désigne Maître Béatrice Bouillaguet pour défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire –
- Autorise Madame le Maire à signer la convention d'honoraires présentée par Me Bouillaguet

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 15/11/2022  
Le Maire  
Gabrielle MATTELLINI

Le Secrétaire  
DEJARDIN Philippe

